

# Compte-rendu du CTP du 12 octobre 2006



Parité administrative :  
Titulaires : Christine Berthot, Jean-Paul Demoule, Nicole Pot, Carla Prisciandaro, Audrey Tapie  
Suppléants : Sylvie Barbier, François Gautron, Claudine Huboud-Péron, Bernard Pinglier, Françoise Plet-Servan, Marc Talon,  
Expert : Jean-Fernand Amar, Philippe Berthier, Laurent Maucec, Paul Salmona

Parité syndicale  
Titulaires CGT : Christophe Benoit, Brigitte de Luca, Véronique Harnay, Valérie Renault, Sophie Savay-Guerraz,  
Titulaire CFDT : Catherine Boishardy  
Titulaire FO : Gaël Léon  
Titulaire SUD : Benjamin Hérard, Fabrice Porcell, Philippe Vidal  
Suppléants CGT : Roxane Sirven  
Suppléants CFDT : Luisella Cabboi  
Suppléant FO : Marc Viré  
Suppléants SUD : Eric Yéni  
Experts CGT : Jean Collinet, Vincent Grégoire, Luc Jaccottey, Franck Lamiré, Jocelyne Renault, Jérôme Stemplewski  
Expert FO : Edith Pitarch, Lydie Pantano  
Experts SUD : Jean-Philippe Baguenier,

## Ordre du jour

1/ Approbation des PV des CTP des 6 juin et 4 juillet 2006 (pour avis)

2/ Suite donnée aux points évoqués lors des CTP précédents

3/ Décret dérogatoire en Conseil d'Etat pour réduire la durée des mandats des représentants du personnel dans les instances, arrêtés concernant la consultation générale des personnels et la création des CTP S

4/ Instruction relative aux primes pour charges administratives exceptionnelles (pour avis)

5/ Information sur les différentes primes (pour information)

6/ Mutuelle (pour information)

7/ Prévoyance (pour information)

8/ Tableaux de bord relatifs à l'activité jusqu'à août 2006 (pour information)

9/ Emploi (pour information) :

- Informations sur la campagne de recrutement 2006

- Informations sur la note de campagne de recrutement
- Echelons accélérés
- Etat d'avancée du dossier repyramidage
- Etat d'avancée des modifications statutaires

10/ Modification du décret de 1990 sur les frais de déplacement (pour information)

11/ Bilan social 2004 (pour information)

12/ Rapport d'activités 2004 (pour information)

13/ Bilan social 2005 (pour information)

14/ Rapport d'activités 2005 (pour information)

15/ Bilan de l'emploi des personnels handicapés (pour information)

16/ Bilan des journées de patrimoine (pour information)

17/ état de rentrée de la RAP (pour information)

18/ Questions diverses :

- - versement des allocations chômage

## 1/ Approbation des PV des CTP des 6 juin et 4 juillet 2006 (pour avis)

Les PV sont approuvés et seront mis en ligne dès signature.

## 2/ Suite donnée aux points évoqués lors des CTP précédents

Comme quoi la répétition est pédagogique, le tableau de suivi des points est exhaustif, ou presque, il manque quand même le point sur les contrats longs. Aperçu de quelques points :

- Présentation du nouveau marché de véhicules : la CGT alerte la **Direction** sur les problèmes de plus en plus fréquents que rencontrent les agents avec les véhicules, notamment en ce qui concerne la direction assistée, la CGT signale aussi que les grilles de protection qui sont installées sur les voitures ne sont pas celles qui ont été présentées au CHS. La **Direction** certifie que toutes les voitures ont été ou vont être révisées et réparées si nécessaire et que les agents n'ont absolument pas à avancer d'argent au garage
- Clarification des procédures d'arrêt maladie. La DRH prévoit d'envoyer une documentation aux agents, le problème c'est que la note elle-même n'est pas très claire. La CGT demande, d'une part, de ne pas se contenter de l'intranet pour communiquer avec les agents car un certain nombre d'agents n'y ont pas accès et d'autre part de joindre une note pour que les agents puissent comprendre car il s'agit d'un dossier très technique.
- Renouvellement de la carte culture : début 2007
- Accès aux formations du MCC : les agents de l'INRAP ont accès aux formations du Ministère, la diffusion sera faite sur intranet. Là encore la CGT demande de ne pas se contenter de l'intranet.
- Base de Pantin : dossier en rade pour l'instant
- Base de Rouen : la nouvelle base pressentie n'étant pas conforme, ni au niveau environnement, ni au niveau coût, ni au niveau conditions de travail, la situation provisoire en cantonnements risque de durer encore un moment (au moins jusqu'à l'avis d'expulsion ...). La **Direction** assure que de nouvelles pistes sont en cours d'étude.
- Magasins de matériel : dossier enlisé, les interrégions MED et GSO n'ont toujours pas de magasins et la **Direction** nous parle encore de faire l'état des lieux
- Temps partiel : dossier bloqué, la DRH ne veut toujours pas admettre que la durée légale du temps de travail à l'Inrap est de 35 heures hebdomadaire.
- CHSS : pour la **Direction** globalement positif, pour les OS gros problèmes dans certaines DIR

- Ircantec : situation AFAN pas régularisée, traitement au fur et à mesure des départs en retraite
- Compte Epargne Temps : la DRH promet une instruction avant fin 2006

### **3/ Décret dérogatoire en Conseil d'Etat pour réduire la durée des mandats des représentants du personnel dans les instances, arrêtés concernant la consultation générale des personnels et la création des CTP S**

Le décret concernant la réduction des mandats des représentants du personnel dans les instances est passé au conseil d'Etat le 10 octobre, qui a fixé la date de fin des mandats au 31 mars 2007 et qui a demandé que le CTP de l'INRAP se prononce formellement. Ces nouvelles données entraînent un retard dans le calendrier et la possibilité de prévoir un calendrier plus serré pour l'Inrap (depuis le calendrier a été décalé pour tout le ministère, scrutin le 7 février).

Vote : Pour : Administration, CGT, CFDT, SUD  
FO ne prend pas part au vote

### **4/ Instruction relative aux primes pour charges administratives exceptionnelles (pour avis)**

La **Direction** explique que cette prime n'est pas satisfaisante car pour mesurer la charge exceptionnelle il faudrait une évaluation des personnels, dans l'attente de la mise en place d'une évaluation, la prime est donnée à tous les agents selon les critères définis dans l'instruction :

« Les CDI de la filière administrative et de la filière scientifique et technique, exerçant de manière permanente des fonctions administratives ou logistiques, peuvent percevoir la prime. Sont exclus de la liste des bénéficiaires :

- Les agents de la filière administrative et de la filière scientifique et technique qui peuvent prétendre au bénéfice de l'indemnité mensuelle de sujétion
- Les agents, qui au 31 décembre de l'année d'attribution, ne totalisent pas au moins 9 mois d'activité effective
- Les agents qui feraient l'objet d'un avis motivé du directeur de la structure dans laquelle ils exercent leurs fonctions

La somme de 450€ est attribuée à chacun des bénéficiaires. »

La **CGT** rappelle qu'elle est opposée aux primes mais elle veillera à une application la moins injuste possible dans le cadre du décret. En ce qui concerne la prime pour charges administratives exceptionnelles, la **CGT** demande la réduction du nombre de mois d'activité effective (notamment pour prendre en compte les congés maternité) et une augmentation à 600€ .

La **Direction** refuse tout amendement.  
Vote : Pour : Administration  
Contre : CGT, CFDT, FO  
Abstention : SUD

### **5/ Information sur les différentes primes (pour information)**

La **CGT** dénonce le mouvement général dans la Fonction Publique qui consiste à introduire des éléments qui vont permettre l'arbitraire, la discrimination et l'individualisation des salaires. Le rôle de la **CGT** au CTP de l'Inrap est de limiter au maximum l'arbitraire et la discrimination. La **CGT** demande que soit appliquée aux agents de l'Inrap la prime de salissure et de pénibilité qui existe au ministère de la Culture et qui correspond à une réalité. La DRH s'engage à ouvrir ce dossier pour 2007 et renvoie les questions sur la prime de suppléance à la commission primes.

### **6/ Mutuelle (pour information)**

Une réunion a eu lieu le 6 octobre avec la SMBTP. Le compte de résultat est bon. Il n'y aura pas d'augmentation en 2007 mais des renforcements du remboursement de certains postes (dentaire, auditif, optique). La **CGT** remarque que depuis 3 ans il y a des difficultés à obtenir les comptes de résultat et les budgets prévisionnels, cela pose des problèmes pour anticiper les améliorations possibles notamment en ce qui concerne le reste à charge de l'agent qui est passé de 5 à 8%. Le dé plafonnement des cotisations devrait permettre d'avoir un compte de résultat 2006 satisfaisant, il faudra négocier avec la SMBTP pour réduire le reste à charge pour les agents. La **CGT** demande par ailleurs que les informations sur les prestations et sur les remboursements croisés soient mis en ligne sur l'Intranet ainsi que les liens pour la Mutuelle et les coordonnées des centres mutualistes.

### **7/ Prévoyance (pour information)**

Pour la prévoyance DEXIA a succédé au GAN. La CGT rappelle que, début 2005, elle avait émis trois demandes :

1. pas de conditions d'ancienneté pour les CDD, requête acceptée
2. rente invalidité, requête acceptée
3. renté éducation requête qui n'a pas été acceptée en 2005

Le coût de la rente éducation correspond à 0,15% de la masse salariale et prévoit 2500€/an/enfant à charge après décès du parent. La répartition entre les agents et l'employeur doit rester la même que pour les autres prestations c'est-à-dire 50/50. La **Direction** répond que la question sera tranchée dans le cadre du budget 2007.

#### **8/ Tableaux de bord relatifs à l'activité jusqu'à août 2006 (pour information)**

La **Direction** propose aux organisations syndicales de revoir le contenu et la présentation des tableaux de bord avec certains éléments statistiques qui pourraient être fournis mensuellement. La CGT est d'accord avec la proposition, elle insiste sur l'importance d'une nomenclature régionale. La CGT liste les éléments indispensables : le nombre de prescriptions par an, le réalisé en j/h et en hectare à un rythme semestriel ou annuel, l'ETP réalisé, les CDD par filière, par région, et le pourcentage par interrégion de la bourse de l'emploi par trimestre enfin les conventions signées par mois pour évaluer le stock.

#### **11/ Bilan social 2004 (pour information)**

#### **13/ Bilan social 2005 (pour information)**

La CGT note quelques améliorations par rapport aux bilans précédents, notamment les éléments de comparaison sur trois ans, en revanche un certain nombre de rubriques manquent encore et la CGT demande une réunion pour se mettre d'accord sur la configuration du prochain bilan et se conformer aux bilans sociaux du ministère. La CGT déplore une nouvelle fois que les CDD n'apparaissent quasiment pas dans les tableaux alors qu'ils représentent 20% de l'ETP et 25% de l'effectif.

Ce qu'on peut tirer de ces bilans :

- L'effectif opérationnel a baissé
- Le temps partiel augmente fortement, notamment dans la filière scientifique et technique, la quotité choisie est essentiellement le 80% pour une majorité de femmes sauf en catégorie 2 où c'est très partagé. Cela montre la dégradation des conditions de travail. La **Direction** n'étant pas capable de prendre des mesures pour préserver la santé des agents, ceux-ci le font eux-mêmes mais sur leurs deniers.
- Les agents des catégories 2 et 3 sont surdiplômés et en attente de repyramidage.
- La pyramide des âges est inquiétante, il n'y a pas d'agents de moins de 25 ans, 68% des agents de la catégorie 2 et 60% des agents de la catégorie 3 sont dans la tranche d'âge 35-44ans. Des mesures d'urgence sont à prendre si on veut préserver le personnel opérationnel.
- Les limites du système de l'encadrement administratif sont atteintes. 73% des hors catégorie sont au siège, 80% des fonctionnels de catégorie 5 en DIR sont de la filière scientifique et technique et n'ont pas forcément la capacité ni surtout la formation pour organiser les services ce qui a de graves conséquences sur l'organisation des services administratifs et pour le déroulement des carrières des administratifs.
- La précarité augmente, la bourse de l'emploi n'est toujours pas utilisée au maximum

#### **12/ Rapport d'activités 2004 (pour information)**

#### **14/ Rapport d'activités 2005 (pour information)**

La CGT déplore l'absence des rapports d'activité de l'agence comptable et de la DAF (Direction des Affaires Financières). Le compte financier 2005 permet de compenser ces manques mais la CGT aimerait savoir comment est calculé le taux de réalisation des opérations, pourquoi la veille des appels d'offre est centralisée au siège, où en est l'inventaire physique nécessaire à la salubrité financière.

En ce qui concerne le bilan de la DST, la CGT s'étonne que le travail effectué en 2004 sur le ratio j/h/ha n'ait pas été suivi en 2005. On peut toutefois remarquer que, entre 2004 et 2005, le nombre d'hectares diagnostiqués a diminué (13 000ha en 2004 contre 10 000ha en 2005) alors que le nombre de jours/homme a augmenté, c'est particulièrement marquant dans certaines régions où les surfaces sont divisées par 2 alors que le nombre de j/h est multiplié par 2. Cela dénote une régulation énorme dans une majorité de régions.

D'autres questions se posent : quid de l'organisation de la DSI (Direction des Systèmes d'Information), qu'est devenue la MIT (Mission d'Implantation Territoriale) présentée dans le bilan 2004 avec un projet pluriannuel d'aménagement de bases et puis plus rien dans le bilan 2005 (*et une Décision Modificative du budget 2006 qui réduit de quasiment 1M€ la ligne budgétaire des bases*), où apparaissent les activités de la

DRH comme le service d'allocations chômage, où apparaissent les CDI administratifs recrutés sans plan de recrutement ?

La **Directrice de la DAF** précise qu'elle est arrivée trop tard pour apporter sa quote-part au bilan d'activité, mais elle présente les méthodes mises en place pour rattacher plus efficacement la facturation à l'activité, désormais il sera possible de connaître le taux d'avancement de l'opération et de pouvoir ainsi réactualiser les devis d'opération. En ce qui concerne la veille pour les appels d'offre, l'Inrap a passé une prestation avec le Moniteur qui va rechercher les appels d'offre avec des mots-clés alertes dans les publications nationales.

Pour ce qui est des bases, la Direction reconnaît que le rapport 2005 est succinct mais s'engage à publier la carte d'implantations territoriales dans le bilan d'activités 2007 (*donc on devrait la voir fin 2008 ou 2009 si tout va bien !!!*). La Direction précise que la réduction du budget sur les bases ne touche pas les crédits de travaux mais concerne surtout la location immobilière du siège et de Rouen.

## 9/ Emploi (pour information) :

- **Echelons accélérés**

Suite à la réunion avec les organisations syndicales, la Direction propose de répartir les 1060 mois d'avancement accéléré (cumulés de 2002 à 2006) selon deux critères : les agents recrutés après 2004 sont exclus du processus, les bénéficiaires sont les agents ayant les rémunérations les plus basses. Ce qui donne : 662 agents bénéficieront d'un avancement de un ou 2 mois, les 398 agents dont l'indice est inférieur à 439 recevront un avancement de 2 mois, les autres recevront un avancement d'un mois. Cette mesure touche quasiment 100% de la catégorie 2, 33% de la catégorie 3 (176 agents) et 3% de la catégorie 4 (9 agents). La **CGT** regrette que la solution de la rétroactivité réelle par an n'ait pu être mise en place car elle était la plus juste mais reconnaît que la solution de retrait présentée par la Direction respecte les demandes des organisations syndicales concernant les salaires les plus bas. La **Direction** explique que les agents concernés bénéficieront de leur avancement à leur changement d'échelon. Une information sera mise en ligne sur l'Intranet et sera envoyée aux agents par courrier.

- **Informations sur la campagne de recrutement dans la filière scientifique et technique 2006**

La **Direction** présente son tableau qui comprend l'activité réalisée en 2005, l'effectif 2006 et l'effectif cible. Les clés de répartition ainsi définies donneront lieu à la publication de 24 postes ouverts à la mutation en catégorie 5. Le pourcentage de recrutement interne est calé au maximum à 70%. Les agents devront faire des candidatures en aveugle sur les catégories 4, 3 et 2 pour que les commissions de recrutement puissent travailler au classement de l'ensemble des catégories. Quand les résultats de la catégorie 5 seront connus, les postes vacants de catégorie 4 seront pourvus d'abord par le tableau de mutation, puis par recrutement interne et externe. Le conseil scientifique et les commissions de recrutement se réuniront une seule fois. La **Directrice** précise que l'effectif cible n'est pas absolu mais correspond à une cohérence avec l'activité nationale, elle ajoute que 24 postes ne peuvent résoudre tous les problèmes. La **CGT** rappelle que les agents de Nord-Picardie ont déposé un préavis de grève concernant ce plan de recrutement car ils estiment que les critères présentés dans le tableau ne sont pas justes, ils intègrent les grands travaux, ils ne prennent en compte que l'activité en j/h alors que le bilan d'activités a bien montré que cette donnée était très hétérogène. L'interrégion Nord-Picardie fait partie des interrégions où les ratios sont les plus bas (3,9j/h/Ha en Nord-Pas-de-Calais et 4,79j/h/Ha en Picardie) et où les diagnostics atteignent plus de 40% de l'activité. La **CGT** demande à la Direction de prendre en considération ces aspects et de faire en sorte que l'interrégion Nord-Picardie ne perde pas de postes opérationnels. La **Direction** explique qu'après avoir étudié l'effet grands travaux (A19 à la marge et LGV plus important pour Franche Comté) elle a revu à la baisse le nombre de catégories 5 en Centre en prenant en compte aussi le fait qu'il serait difficile de pourvoir autant de postes et ajouté un poste en Picardie et 1 en PACA.

Cela donne 24 postes de catégorie 5 ouverts à la mutation comme suit : 6 en Centre, 2 en Idf, 3 en Champagne-Ardenne, 1 en Lorraine, 0 en GES, 2 en Bretagne, 2 en Basse Normandie, 1 en Haute Normandie, 2 en Pays de Loire, 1 en Poitou-Charentes, 1 en Languedoc-Roussillon, 2 en PACA, 1 en Picardie.

La **CGT** remarque que c'est la première fois que les catégories 5 bénéficient de leur droit à la mutation. La **CGT** approuve le mécanisme qui correspond à ce qu'elle réclame depuis 4ans en revanche elle s'inquiète de l'introduction de profils alors que le plan de recrutement de 2004 a montré à quel point le profil pouvait bloquer le processus et aboutir à des aberrations corrigées à grand peine par un préavis de grève. La **Direction** explique que la DST tient beaucoup aux profils pour les catégories 5 mais que ceux-ci sont indiqués comme une priorité mais pas comme une exclusivité.

- **Informations sur la campagne de recrutement dans la filière administrative 2006**

La **Direction** présente le plan de recrutement de la filière administrative qui concerne 19 postes. Les proportions entre recrutement interne et externe sont inversés par rapport au plan de la filière scientifique et technique (30% en interne, 70% en externe) pour permettre de recruter les CDD administratifs en place. La **Direction** explique que le nombre d'administratifs est insuffisant comparé aux autres établissements publics du Ministère. La **CGT** reconnaît le manque de personnels administratifs mais aimerait que certains services soient réorganisés avant d'y ajouter des effectifs. La **CGT** ajoute qu'elle ne comprend pas les recrutements à la DRH, elle affirme que tous les emplois ne sont pas mobilisés pour leurs tâches. Par ailleurs, la **CGT** dénonce les recrutements « sauvages » qui ont eu lieu au siège et les changements de filière en dehors de toute règle. La **CGT** déplore que le mécanisme choisi pour la filière administrative ne soit pas le même que celui de la filière scientifique et technique car ce système ne permet pas de commencer le repyramidage alors que sur les 60 ouvertures de poste en filière administrative depuis 4 ans il n'y a eu qu'une seule promotion. La **CGT** demande que les postes en filière administrative soient ouverts en catégorie 5 avec le curseur de recrutement interne placé à 70% pour favoriser le maximum de mouvements. La **Direction** est d'accord ... pour le prochain plan de recrutement.

Par ailleurs, la **CGT** demande que les services du siège soient présentés en CTP, notamment celui de la DSI dont le directeur, au détour du CTP, reparle de mettre en place des correspondants informatique (CO-IN) alors même que cette idée, proposée par la **CGT**, avait été fermement rejetée par la Direction (CTP mars 2005) lors de la mise en place du service sous prétexte de complexité (*il paraît donc que ce n'est plus trop complexe, faudrait peut être pas prendre les agents COIN pour des canards sauvages !!!*).

- **Etat d'avancée des modifications statutaires**

La **Direction** informe le CTP que la DAGFP (Direction des Affaires Générales de la Fonction Publique) a refusé la proposition de modifications statutaires faite par l'Inrap et le Ministère de la Culture. La Direction travaille sur une nouvelle proposition.

- **Etat d'avancée des dossiers repyramidage et CDIisation**

La **CGT** demande la position de la Direction après l'intervention du représentant de Bercy au CA disant qu'il faut réduire la masse salariale. La **Direction** répond qu'elle maintient ses demandes de CDIisation à hauteur de 393 ETP et de repyramidage à hauteur de 500 mouvements et qu'il y aura donc un arbitrage de Maignon.

### **10/ Modification du décret de 1990 sur les frais de déplacement (pour information)**

Le décret 2006-781 du 3 juillet 2006 se substitue désormais au décret du 28 mai 1990 en ce qui concerne les frais de missions. Ce décret est applicable à partir du 1er novembre. La **Direction** informe le CTP que le Conseil d'Administration de l'Inrap a pris la décision dans le cadre de l'application de ce décret de porter l'indemnité de nuitée à 45€ en province et à 60€ en Ile-de-France (90€ à la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Mayotte et Saint Pierre et Miquelon et 120€ en Nouvelle-Calédonie, aux Iles Wallis et Futuna et en Polynésie française). L'article 2 prévoit que, lorsque les agents doivent être hébergés dans des zones géographiques où les prix sont élevés, l'établissement peut déroger aux taux maximaux définis au point 1. Dans ce cas l'Inrap paie directement les hôtels. La **CGT** regrette que le CA n'ait pas choisi d'appliquer le plafond de 60€ pour la province. La **CGT** remarque que la décision du CA ne prend pas en compte le remboursement à 50% des transports en commun selon le même système que la carte orange en région parisienne prévu par le nouveau décret.

### **16/ Bilan des journées de patrimoine (pour information)**

La **Direction** déclare que 51 manifestations ont réuni 33 000 visiteurs.

### **15/ Bilan de l'emploi des personnels handicapés (pour information)**

L'Inrap a une obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, avec 20 agents reconnus COTOREP ou souffrant d'une IPP (incapacité permanente partielle) et le montant des prestations commandées à des CAT (Centre d'aide au Travail), l'Inrap atteint un taux de 1%. L'Inrap devra donc cotiser au fonds d'insertion pour les handicapés dans la fonction publique. La **CGT** regrette une fois encore l'absence de la partie politique de l'Etablissement en matière d'emploi pour les personnels handicapés et espère que les CHSS vont permettre une plus grande implication des médecins de prévention locaux. La **CGT** rappelle que la Direction s'était engagée en 2005 à envoyer un document aux agents pour les informer de leurs droits. Après s'être engagée 2 fois à le faire (CTP mars 2005 et CTP avril 2006) la Direction trouve que ce n'est plus une priorité et qu'il faut attendre l'arrivée du médecin coordonnateur de prévention.

### **17/ état de rentrée de la RAP (pour information)**

En septembre les revenus de la RAP sont de 46M€, dont 32M€ pour l'Inrap et 14M€ pour le FNAP.

## 18/ Questions diverses :

- **versement des allocations chômage**

La **CGT** a interpellé la Direction sur le paiement des allocations chômage car une soixantaine d'agents CDD ont touché leurs allocations du mois d'août avec un mois de retard.

L'**agent comptable** explique qu'il a découvert qu'il y avait des irrégularités dans le versement des allocations du coup ça a engendré un retard. En attendant la mise en conformité de tout le système l'agence comptable est réquisitionnée pour le paiement.

Déroulement du dispositif :

- Au terme de son contrat l'Inrap remet à l'agent une attestation ASSEDIC afin que celui-ci puisse s'inscrire auprès des ASSEDIC. Les ASSEDIC déterminent quelle est la structure qui doit se charger de l'indemnisation chômage
- Si l'agent a travaillé plus longtemps dans le privé ce sont les ASSEDIC qui s'en chargent
- Si l'agent a travaillé plus longtemps à l'Inrap les ASSEDIC rejettent son dossier (pièce justificative : notification de rejet d'indemnisation émise par les ASSEDIC)
- Chaque mois l'agent doit déclarer sa situation auprès des ASSEDIC qui lui délivrera une Attestation Mensuelle d'Activité (AMA). L'AMA sera transmise à l'Inrap pour déclencher le calcul et le versement de l'allocation.
- Les AMA sont éditées, à date fixe, selon un calendrier établi chaque année. Ainsi l'agent doit désormais faire sa déclaration mensuelle aux ASSEDIC entre le 28 et le 30 du mois au titre duquel les allocations lui seront versées. Les ASSEDIC adresseront l'AMA à l'agent afin qu'il puisse, avant le 10, la transmettre à la DRH. Cette procédure permettra à l'Inrap de verser les allocations le 15 du mois suivant sur la base d'une pièce justificative 'AMA) émise par les ASSEDIC, conformément à la réglementation en vigueur.

La **CGT** demande que le système d'avance prévu par le règlement intérieur des ASSEDIC et qui n'est pas soumis à l'AMA, soit mis en place pour éviter que les agents subissent les retards dans le versement des allocations (du fait des ASSEDIC ou de l'Inrap). L'**agent comptable** assure que le système avec un versement le 15 et un autre le 27 ou 28 est moins lourd et aussi efficace.

Par ailleurs, la **CGT** rappelle que quasi tous les contrats CDD s'arrêtent le 31 décembre 2006 et que la DRH et l'agence comptable vont être submergés s'ils n'anticipent pas.

- **Problème de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement**

La **CGT** demande à la Direction de faire cesser les abus de certains administrateurs qui interprètent le décret de 1990 à leur façon et surtout au détriment des agents. Par exemple, deux agents qui partagent un hébergement commun (chambre, bungalow, gîte ...) pour quelque raison que ce soit et qui ont chacun un ordre de mission doivent toucher chacun une nuitée. La **Direction** s'engage à régler le problème dans ce sens au plus vite.

- **Gestionnaire de base de Marseille et de Venelles**

La **CGT** rappelle qu'il n'y a toujours pas de gestionnaire de base ni de magasins de matériel dans les bases de PACA alors qu'elles regroupent plus de 70 agents. Le plan de recrutement 2006 ne prévoit toujours rien et la situation devient insupportable, un chantier à 30 personnes pendant 6 mois a démarré en septembre et aucune commande de matériel n'a été reçue. La **Direction** s'engage à envoyer un courrier au Directeur interrégional.